

Le compte Ameli

Ameli est la plateforme sécurisée de l'Assurance maladie à destination des assurés.

A QUOI SERT VOTRE COMPTE AMELI ?

1/ TELECHARGER VOS DOCUMENTS

- une attestation de droits qui justifie de vos droits et de votre déclaration d'un médecin traitant ;
- une attestation de paiement d'indemnités journalières qui justifie le versement d'une indemnité par la CPAM
- le relevé mensuel de l'ensemble de vos remboursements et autres prestations versées ;

2/ REALISER DES DEMARCHES EN LIGNE

- commander une carte Vitale ;
- commander une carte européenne d'Assurance maladie (CEAM) ;
- déclarer la perte, le vol ou le dysfonctionnement de votre carte Vitale ;
- déclarer un accident causé par un tiers et dont vous avez été victime ;
- demander la Complémentaire santé solidaire (CSS) ;
- inscrire votre enfant sur la carte Vitale de son autre parent ;
- demander une pension d'invalidité ;
- demander un remboursement de soins à l'étranger.

3/ DECLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

- vous déménagez, y compris dans un autre département ;
- vous venez d'avoir un enfant ;
- vous souhaitez modifier vos coordonnées bancaires ;
- vous avez changé de nom d'usage

4/ SUIVRE VOS DEMARCHES ET VOS REMBOURSEMENTS

- consulter vos paiements
- envoyer des messages électroniques à votre CPAM ;
- prendre rendez-vous avec un conseiller
- profiter de conseils de prévention.



Le compte Ameli

COMMENT OUVRIR UN COMPTE AMELI ?

OUVRIR UN COMPTE AMELI EN LIGNE

- 1/ Vous rendre sur le site Ameli** : allez sur le site assure.ameli.fr, cliquez sur « Compte Ameli » dans l'onglet déroulant à droite (petit bonhomme rose) et sélectionnez « Créez votre compte ».
- 2/ Vous identifier** : renseignez votre nom de famille, votre numéro de Sécurité sociale, votre date de naissance et votre code postal.
- 3/ Accepter les conditions d'utilisation** : en acceptant, vous ne recevrez plus de communication papier de la part de l'Assurance maladie. Tous vos documents seront désormais accessibles depuis votre compte Ameli.
- 4/ Créer un mot de passe** : il doit comporter au moins une majuscule, une minuscule et, au choix, un caractère spécial ou un chiffre.
- 5/ Renseigner vos informations de contact** : indiquez votre e-mail, votre numéro de téléphone portable, votre numéro de téléphone fixe et vos préférences de communication avec l'Assurance maladie (autorisation d'envoi par e-mail, par SMS ou par téléphone).
- 6/ Valider votre compte** : un e-mail de confirmation est envoyé sur votre boîte e-mail. Vous disposez de 7 jours pour cliquer dessus et ainsi valider la création de votre compte.

OUVRIR UN COMPTE AMELI AVEC DE L'AIDE

- vous rendre à la Caisse primaire d'Assurance maladie de votre lieu de résidence ;
- téléphoner à un conseiller de votre CPAM ;
- contacter un conseiller par visio-interprétation si vous êtes sourd ou malentendant.

